

Engagement du propriétaire du site de plantation envers le porteur du projet de plantations

Demain la forêt est un programme permettant de concrétiser la [Vision de l'arbre](#) élaborée par la Ville de Québec afin d'augmenter son indice canopée. Le programme supporte le verdissement des terrains privés résidentiels, institutionnels, industriels et commerciaux, en complémentarité avec les actions municipales. Afin de favoriser et d'accélérer les plantations en terrains privés, *Demain la forêt* permet de financer les initiatives locales de plantation. Pour tous les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel de proposition 2018, l'organisme planteur doit s'assurer qu'aucune activité mettant en péril la survie ou l'intégrité des arbres n'aura lieu pour une période de 25 ans suivant la plantation.

1. Renseignements sur le ou la propriétaire du site de plantation

Nom : _____

Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

2. Renseignements sur le site de plantation

Adresse du site ou coordonnées GPS : _____

Je déclare sur l'honneur :

M'engager à n'exercer aucune activité mettant en péril la survie ou l'intégrité des arbres pour une période de **25 ans suivant la plantation**.

En foi de quoi j'ai signé à (ville) : _____

Signature _____

Date _____

